

DOSSIER



De l'enfance volée à la dignité retrouvée

Jean Jacques Martial est né le 27 mai 1959 à Saint-André de la Réunion. A l'âge de six ans, il est « enlevé » par la Ddass qui sillonnait à l'époque le pays pour repeupler une France stérile. Placé dans la Creuse, Jean-Jacques vit alors un triple drame : l'enfant est arraché à sa terre, à sa famille et abusé par son père adoptif pendant deux longues années... Bien plus tard, après avoir retrouvé la trace de son passé, de son nom et de sa famille biologique, Jean-Jacques finira par surmonter l'horreur : grâce à l'écriture de son histoire*, il va recoller le puzzle de sa vie volée et briser le silence qui entoure souvent les crimes les plus odieux. De Coursan, où il vit avec sa famille, Jean-Jacques Martial, en toute pudeur, revient sur certains des moments les plus douloureux de son histoire.

Vous avez été arraché à votre île à 6 ans pour repeupler les campagnes françaises... Quels sentiments vous animent aujourd'hui ? Etes-vous encore en colère ? Oui, je suis toujours en colère contre l'Etat français, qui nous a volé, déraciné pour repeupler certaines régions françaises, et nous a coupé de nos liens familiaux. Cela a duré des années. Ils ne nous ont jamais proposé de nous aider à rechercher nos familles. C'est une démarche que j'ai dû entreprendre personnellement. Les années ont passé, je suis resté 35 ans dans l'errance.

Vous avez été violé par votre père adoptif. Vous dites qu'à cette époque, la parole des enfants ne comptait pas. Que pensez-vous du respect de la parole de l'enfant aujourd'hui ?

C'est vrai qu'à l'époque, la parole des enfants n'avait pas autant d'importance qu'aujourd'hui. Moi, il m'était impossible d'en parler. J'aurais reçu une paire de gifles, d'autant plus que cela venait d'un enfant noir. Il était difficile de dénoncer un personnage connu et apprécié. Mais maintenant, les enfants ont la parole. C'est très important et ils sont écoutés. Il y a davantage de portes ouvertes même si cela reste toujours difficile. Il existe des aides, des spécialistes.

Vous avez décidé de porter plainte des années plus tard, mais il y a eu prescription. Qu'avez-vous ressenti ?

J'étais au courant de la prescription, mais le fait d'avoir porté plainte fut déterminant pour moi. C'était une délivrance. Je me sentais libre de ne plus avoir à porter cette culpabilité. Quand on a subi un viol, c'est la destruction totale de l'être humain, et au plus profond de moi, même si je n'en parle pas, des images restent dans ma tête, des images affreuses. Je pense qu'il faudrait castrer les agresseurs d'enfants.

En quoi ce livre est-il un devoir ?

Je parle de devoir et de mission. Quand j'emploie le mot mission, c'est pour mes compatriotes, pour les autres victimes et leurs familles, pour toute la Réunion. Ce livre n'a pas été écrit du jour au lendemain. Déjà, petit, je savais que je raconterai mon histoire. Mais j'ignorais quand. Je me devais de faire découvrir cette histoire aux autres, aux français mais aussi à beaucoup de Réunionnais qui n'étaient pas au courant. J'en suis fier. Lorsqu'on sent une force qui nous porte, ça donne envie de continuer. Ne serait-ce qu'avec la restitution de mon nom, j'apporte la preuve qu'on peut se débrouiller seul avec de la volonté.

Vous avez décidé de porter plainte contre l'état français pour déportation en janvier 2002. Où en êtes-vous dans cette démarche ?

C'est en bonne voie. Je pense qu'en 2005, je devrais être reçu par le tribunal de Montpellier. Vous m'avez posé la question de la haine et de la colère. Si vous me posiez la question: que feriez-vous si l'aviez en face de vous maintenant ? Je dirais que je le regarderais, avec un regard lourd mais indifférent. S'il était encore vivant aujourd'hui, il serait vieux. Laissons la justice à l'Etat. Il faut toujours agir dans la sagesse et la noblesse, même si cela peut desservir certaines personnes.

Vous aviez décidé de repartir vivre à la Réunion. Est-ce toujours votre projet ?

Oui, mais quand le procès sera fini. Je me vois mal vivre là-bas alors que le procès est en cours. Rester ici me permet de sensibiliser encore et toujours des gens à mon histoire. J'ai fait également ce livre pour mes enfants, pour ne pas qu'ils aient à le faire, pour régler mes histoires avec mon passé. J'ai souffert pour les autres, j'ai fait ce livre avec beaucoup d'amour et de dignité.

* Jean Jacques Martial, *Une enfance volée*. Editions les Quatre Chemins (2003)

Pour en savoir plus :

l'enfance maltraitée, Yves Tyrode et Stéphane Bourcet, Ellipses Collection Vivre et Comprendre
Enfances en danger, Michel Manciaux et Marceline Gabel, Edition Fleurus Psychopédagogie
La pédophilie, Fondation Scelles, Editions Erès

www.droitsenfants.com
www.alio119.org
www.enfantbleu.org
www.jjmartial.net

Prescription

Le délai de prescription, en ce qui concerne les crimes sexuels, a récemment été étendu à 20 ans après la majorité pour porter plainte. Mais attention, ce délai n'est pas rétroactif, cela signifie qu'il ne s'applique pas aux situations pour lesquelles la prescription est déjà acquise.